



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Fiche de poste type pour les référents de parcours

Le plan d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires en Ile-de-France vise à accompagner des jeunes en difficulté, ce qui suppose de les repérer d'aller vers eux, de susciter leur adhésion et de les inscrire dans un parcours personnalisé.

Aussi, l'un des principaux enjeux du plan est de mobiliser des référents de parcours en capacité d'assurer ces missions essentielles pour la réussite de l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle des jeunes. Ils ont vocation à être désignés au sein des structures existantes et à consacrer tout ou partie de leur activité au suivi des jeunes bénéficiaires du plan. Compte tenu des besoins et des ressources locales disponibles, des recrutements de référents dédiés pourront être envisagés.

➤ **PROFILS :**

- ✓ Educateurs de prévention spécialisée
- ✓ Educateurs et animateurs
- ✓ Médiateurs sociaux
- ✓ Travailleurs sociaux

➤ **MISSIONS :**

- ✓ Nouer le contact avec les jeunes en allant vers eux et en instaurant une relation de confiance
- ✓ Assurer un suivi régulier des jeunes en assurant un rôle de conseil, d'orientation, de facilitation
- ✓ Construire, en lien avec le jeune et les acteurs concernés, un parcours adapté pour chaque jeune pris en charge
- ✓ Associer les parents et/ou les représentants légaux du jeune dans le suivi du parcours
- ✓ Développer des relations partenariales avec les différentes structures en charge de l'insertion des jeunes
- ✓ Participer à l'organisation d'actions de sociabilisation et de remobilisation

➤ **MODALITES DE TRAVAIL :**

- ✓ Sous la responsabilité de son employeur, capacité à travailler en lien étroit avec le groupe opérationnel en charge de la mise en œuvre du plan sur le ou les quartiers concernés
- ✓ Capacité à travailler en réseau avec les autres référents de parcours intervenant dans le quartier et les autres acteurs en charge de l'insertion des jeunes
- ✓ Capacité à rendre compte à son employeur et au groupe opérationnel dans le respect des obligations et des principes déontologiques inhérents à leurs professions respectives
- ✓ Capacité à adapter ses horaires de travail en fonction des besoins des jeunes

➤ **COMPETENCES :**

- ✓ Capacité à nouer une relation éducative de confiance avec les jeunes dans leur environnement
- ✓ Connaître les principes et les modes d'intervention adaptés auprès des jeunes en difficulté
- ✓ Connaître les acteurs de la politique de la ville, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion professionnelle
- ✓ Capacité à identifier les problématiques et les potentialités des jeunes
- ✓ Capacité à se positionner dans le cadre d'un accompagnement personnalisé
- ✓ Sens des responsabilités, de la disponibilité, de la persévérance
- ✓ Etre doté d'une capacité à désamorcer des situations problématiques
- ✓ Capacité à travailler en réseau
- ✓ Expérience dans les champs de l'éducation, de la prévention spécialisée ou de la médiation sociale